

Ramadan : mi-fête, mi-conquête ?

écrit par Agathe Rabier | 3 mars 2024



Ramadan

Les trois lettres de la racine **r-m-d** désigneraient la période la plus chaude de l'année en Arabie, celle où les caravanes errantes de bédouins s'immobilisaient autour d'un point d'eau[1]. Le **ramadan**, jeûne institué par l'islam correspondait d'abord à cette période, puis, suivant un calendrier différent, il fut placé pendant le 9^e mois de l'année lunaire. Il est, depuis, le 4^e pilier de l'islam, obligation à laquelle aucun musulman ne saurait déroger.

Dans le Coran, le mot n'apparaît qu'une seule fois : « (Ces jours sont) le mois de **Ramadân** au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! » (2, 185).



Dates flottantes Ni le début du jeûne ni sa fin ne peuvent être déterminés à l'avance car ils dépendent de l'observation des phases de la lune. De ce fait, le démarrage du **Ramadan** ne se fait pas de façon unanime à travers le monde, ni même dans un pays donné. En France, par exemple, le CFCM et la Mosquée de Paris doivent s'accorder chaque année pour annoncer des

dates pour le début et la fin du jeûne. C'est à qui discernera le premier croissant de lune...

Mimétisme et surenchère « O les croyants! On vous a prescrit aS-Siyâm (« le jeûne ») **comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** » (2, 183). Avant l'islam, des tribus du Moyen-Orient, dont celle de Mahomet, les Qoraïsh, auraient observé l'**Achoura**, le jeûne des Juifs

qui dure une seule journée. Mahomet, voulant en remontrer aux juifs (« *Nous sommes plus proches de Moïse que vous* »[2]), aurait étendu le jeûne des musulmans à un mois entier. Il imitait en cela les Harrâniens qui, bien avant l'islam, jeûnaient 30 jours pour honorer le Dieu de la Lune[3].

Les obligations Pendant le mois du *Ramadan*, Les musulmans doivent consacrer tous leurs efforts à l'observance des prescriptions du Coran. Dans le texte coranique, l'accent est mis sur les repas nocturnes, davantage que sur les privations diurnes :«*Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit* ». (2, 187).

Les dérogations coraniques « *Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre* ». (2, 184).

Les annulatifs du jeûne dans les *hadiths* et *fatwas* : Le rapport sexuel , manger ou boire volontairement, vomir volontairement, l'éjaculation, la sortie du sang des menstrues et des lochies, l'extraction du sang du corps (par la saignée), fumer. De telles interdictions s'étendent également à « *toutes les prises médicamenteuses orales, pointant là un des versants de l'implication médicale du ramadan* »[4] ».

L'expiation en cas de manquement Pour une journée de jeûne annulée, on peut soit nourrir 60 pauvres (une portion de céréales à chacun suffit[5]), soit affranchir un des esclaves que l'on possède, soit jeûner deux mois en continu [6]:

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2024/03/>

« **Purification** » et « **solidarité** » L'aumône est mieux récompensée pendant le **Ramadan**. La **zakat-al-fithr**, aumône spécifique, est obligatoire pour tous les musulmans et doit être versée avant la prière de l'**Aïd al-Fitr**. Elle purifie les jeûneurs de toute faute commise pendant le **Ramadan** et doit permettre aux pauvres de célébrer l'**Aïd**. **Mais cette aumône ne peut être donnée qu'à des musulmans** « afin de préserver et souder la communauté en ces jours bénis »[\[7\]](#).

LES MESURES DE ZAKAT AL FITR (EN GRAMMES)	
SEMOULE	2000
BLÉ	2040
FARINE	1400
COUSCOUS	1800
COUSCOUS À GROS GRAINS	2000
DATTE	1800
RIZ	2300
LENTILLES	2100
POIS CONCASSÉ	2240
POIS CHICHE	2000
HARICOTS SECS	2060
RAISINS SECS	1640

TABLEAU DES QUANTITÉS VÉRIFIÉ EN PRÉSENCE DE SHAYKH FERKOUS
@MASHAYKHDZ

Le ramadan mois de la surconsommation... et du gaspillage: le jeûne et l'abstinence au moment du **Ramadan** sont relatifs car, la nuit venue, ils alternent avec leurs opposés ! Les traditions culinaires durant le **Ramadan** chez les musulmans se caractérisent par « des plats riches en lipides et une consommation élevée de confiseries qui témoignent d'apports

en lipides et en sucres simples excessifs durant cette période »[\[8\]](#). Ainsi, les dépenses alimentaires des ménages musulmans montent en flèche de 30% durant le mois de ramadan, la consommation alimentaire monte en flèche, notamment pour certains produits : viandes, rouges et blanches, poisson, tomates, œufs et lait, pâtisseries, jus de fruits et boissons gazeuses, jusqu'à 60% pour le sucre, 40% pour le poulet et 420% pour le thon ! Une bonne proportion de ces achats finit dans les poubelles[\[9\]](#).



Ramadan et santé publique Un mois de privations alternant avec des excès alimentaires nocturnes impacte n'importe quel organisme et peut provoquer une aggravation de certaines pathologies comme l'ulcère digestif, les pathologies du rein, du foie ou cardio-vasculaires, et particulièrement le diabète. « Le jeûne du Ramadan peut entraîner diverses complications notamment la déshydratation, l'hypoglycémie et l'hyperglycémie. Cela peut, dans les cas les plus graves, conduire à des hypoglycémies sévères, à l'acidocétose voire

à des comas diabétiques »[\[10\]](#). Irritabilité et asthénie affectent aussi les bien portants.

Ramadan et monde du travail L'impact négatif du Ramadan sur la productivité des entreprises et des services est démontré dans les pays musulmans[\[11\]](#). En pays non-musulman, le droit du travail a subi des modifications qui placent l'employeur en position délicate entre le risque de désorganisation à l'intérieur de son entreprise et celui de se voir condamner en raison de « *discrimination pour motif religieux* ». En cas d'accident du travail, il lui est, de plus, difficile d'invoquer pour cause déterminante une faiblesse due au jeûne[\[12\]](#).

Ramadan et contrôle des fidèles : le **Ramadan** est un rite collectif qui puise sa force dans sa dimension sociale. C'est cette contrainte sociale qui s'impose à toute la collectivité musulmane, et qui tend à prédominer dans les pays ou zones islamisés, même pour ceux qui, pour une raison ou une autre, ne veulent pas s'y résoudre[\[13\]](#). Pour ceux qui prient très peu, ou qui considèrent la prière comme un acte individuel, le Ramadan est l'occasion du retour à la mosquée et aux traditions. En resserrant les liens au nom de la « *communauté* » (« **oumma** »), le **Ramadan** induit aussi un contrôle des fidèles les uns par les autres.



Ramadan et djihad : La sourate du Coran qui prescrit le jeûne du ramadan, est celle qui prescrit également le **djihad** : « Le **combat** vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Dieu qui sait, alors que vous ne savez pas. » (2, 216). Le mot qui désigne ici « le combat » est « **qital** » qui signifie « la lutte à mort pour éradiquer l'ennemi » ; il ne peut s'agir d'un combat spirituel. Il n'est donc pas surprenant que la violence islamique se déchaîne particulièrement durant cette période[\[14\]](#).

En conclusion, le **Ramadan**, présenté comme simple fête religieuse, semble s'apparenter aux fêtes religieuses pratiquées avant lui en Occident si on met l'accent sur sa dimension de partage. Cependant, cette dimension collective, avec sa longue durée et ses contraintes fortes, ses exclusions aussi, peut en faire un instrument de contrôle des fidèles, et même de mobilisation insidieuse en vue de la conquête des pays d'accueil.

[1] Jacqueline CHABBI, « Les mots du Coran », <https://youtu.be/ajDAz3sBYIQ>, 2021.

[2] Mahomet s'adressant aux juifs à Médine, selon Bukhari , livre 31, numéro 222.

[3] Hazem FARRAJ, « Les origines païennes du Ramadan », https://youtu.be/_H464FhjEhA, 2017.

[4] C EDIN, P MARAIS, P MOULEVRIER, S. FANELLO, « Médecine générale et ramadan. Enquête qualitative auprès de médecins généralistes » C Edin, P Marais, P Moulevrier, S. Fanello in [Pratiques et Organisation des Soins 2011/2 \(Vol. 42\)](#), pp. 89 à 99.

[5] « *Un mudd*(ce qui est contenu dans deux mains jointes) *chacun, ni plus, ni moins. Il ne sera pas valide de donner un repas ou une autre nourriture que le mudd prescrit de la céréale la plus répandue du pays.*» in « L'expiation (*kaffarah*) », in [Ahlulmadinah](#) , 30 juin 2016. <https://ahlulmadinah.fr/lexpiation-kaffarah/>

[6] Video de 'imam Ismaïl, in Jean-Paul SAINT MARC , « Vous ne jeûnez pas un jour de ramadan ? Affranchissez un esclave ! », in [Résistance républicaine](#), [21 mars 2021](#).

[7] « Zakat al fitr – Tout ce qu'il faut savoir en 7 points » [Islamoumma.fr](#), 19 mai 2020.

[8] « Effet du jeûne du Ramadan sur l'alimentation et l'activité physique : comparaison selon l'âge et le genre »

150. BENCHARIF, K . DAHILA, L. BENSEGHIR, Y. BENABBAS, in [ScienceDirect](#), [Nutrition Clinique et Métabolisme](#), Mai 2017, pp. 140-150.

[9] Ahoua PARE, « Ramadan, mois de la surconsommation et du ...gaspillage », in [Islaminfo](#), [7 mai 2018](#). –

[10] Pierre PELTIER, « Impact du jeûne lié au Ramadan chez les

patients

diabétiques : une étude dans l'agglomération rouennaise », Thèse, HAL Id: dumas-03329816, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03329816> 31 Aug 2021.

[11] Filipe R. CAMPANTE & David H. YANAGISAWA-DROTT « Does Religion Affect Economic Growth and Happiness? Evidence from Ramadan », NBER, décembre 2013.

[12] « Ramadan : des droits et des obligations pour le salarié et l'employeur », Open, Droit social Contrat de travail 21 avril 21
https://open.lefebvre-dalloz.fr/actualites/droit-social/ramadan-droits-obligations-salarie-employeur_f46de1e29-9fe1-498f-8721-06e65f28cf70

[13] Nourredine ZAHI, in Jouad MIDECH« Ceux qui ont choisi de ne pas faire le Ramadan » 13 octobre 2006, <https://www.lavieeco.com/influences/societe/ceux-qui-ont-choisi-de-ne-pas-faire-le-ramadan> »-6499/

[14] Un site en fait le recensement chaque année <https://www.dreuz.info/2023/04/attentats-crimes-tueries-et-autres-atrocites-pendant-le-mois-de-ramadan-2023-279093.html>